

Conditions de captation de l'image / de la voix

ATELIERS TOUT PUBLIC (enfant, ado et/ou adulte)

Festival Jeunes Bobines 2021, coordonné par Le Cairn

Ce document a pour vocation d'avertir de la captation, la diffusion de l'**image** (fixe ou animée) et / ou l'**enregistrement de la voix** de votre enfant / ou la votre dans le cadre des ateliers tout public du Festival Jeunes Bobines; coordonnés par Le Cairn.

La participation aux ateliers implique le tournage de reportages photo et vidéo, d'enregistrement vocal ou de diffusion de la réalisation finale.

Cette autorisation couvre d'éventuelles prises d'images / de son qui pourront être utilisées comme outils de valorisation des projets du Cairn et du Festival Jeunes Bobines, sur tous supports (papier, visuel, numérique) et par tous moyens (site internet, réseaux sociaux, écrits, presse, télévisuelle, câble, photographie numérique) à titre non-commercial.

Les réalisations pourront, aussi, faire l'objet de diffusion publique dans des structures sociales et culturelles, dans des établissements scolaires ainsi que dans d'autres lieux destinés à accueillir ou travailler sur le projet, et utilisées comme support de communication par l'intervenant de l'atelier dans le cadre de son activité.

La durée de la cession des présents droits est de 50 ans à partir de la première fixation de l'image.

L'utilisation des images, des documents écrits ou sonores des élèves relève des droits à l'image et du respect de la propriété intellectuelle. Les données personnelles sont les informations qui permettent d'identifier directement ou indirectement une personne physique. Elles sont protégées par divers instruments juridiques concernant le droit à la vie privée, dont notamment la loi Informatique, fichiers et libertés de 1978, la directive 95/46/CE au niveau communautaire ainsi que la Convention n°108 pour la protection des données personnelles du Conseil de l'Europe.